

Ville de Beauharnois

15^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 14 septembre 2017 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absent : Les conseillers Guillaume Lévesque-Sauvé et Patrick Laniel.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2017-09-389 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 16 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-09-390 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance à 16 h

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Règlement

2.1 Règlement numéro 2017-15 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2017-09 décrétant une dépense de 3 911 810 \$ et un emprunt de 3 011 810 \$ sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer la construction d'une marina, de quais flottants et d'une capitainerie

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

Numéro 2017-09-390	Adoption de l'ordre du jour (suite)
---------------------------	--

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-09-391	Règlement numéro 2017-15 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2017-09 décrétant une dépense de 3 911 810 \$ et un emprunt de 3 011 810 \$ sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer la construction d'une marina, de quais flottants et d'une capitainerie
---------------------------	---

Attendu l'adoption du règlement d'emprunt numéro 2017-09 adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 ;

Attendu que ce règlement doit faire l'objet de modification aux articles 2, 5, 6, 8 ainsi qu'à l'annexe « A » en ce qui a trait aux modalités de remboursement à établir entre la Ville de Beauharnois et la Corporation de développement en rives de Beauharnois relativement à une aide financière octroyée pour les travaux du brise-lame et des quais flottants qui seront réalisés par la Corporation ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 12 septembre 2017 par le conseiller Michel Quevillon ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame Linda Toulouse

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 2017-15 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2017-09 décrétant une dépense de 3 911 810 \$ et un emprunt de 3 011 810 \$ sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer la construction d'une marina, de quais flottants et d'une capitainerie, tel que présenté.

Adoptée unanimement.

Période de questions

Aucune question n'est posée à cette séance.

Numéro 2017-09-392 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust

Appuyé par monsieur Michel Quevillon

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 16 h 05.

Adoptée unanimement.

Claude Haineault, maire

Manon Fortier, greffière